

Rapport du directeur de santé publique 2014

# Montréal sans tabac

*Pour une génération de non-fumeurs*

## 41 engagements du réseau de partenaires

No	Catégories	Engagements	Responsables
<b>Mise en place de conditions structurantes pour lutter contre le tabac dans une perspective de réduction des inégalités sociales de santé (ISS)</b>			
1	Vision	Reconnaître que le tabagisme est l'un des facteurs d'aggravation des ISS.	Tous
2	Vision	Recentrer les efforts de lutte contre le tabac auprès des groupes les plus vulnérables.	Tous
3	Financement	Consolider et protéger le financement actuel et les ressources vouées à la lutte contre le tabac.	Direction de santé publique (DSP) Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
4	Financement	Réserver une partie du budget destiné à la lutte contre le tabac aux actions ciblant les groupes les plus vulnérables.	DSP

No	Catégories	Engagements	Responsables
<b>Prévention</b>			
	Produits du tabac	Recommander au gouvernement de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour :	
5	Aromatisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire la mise en marché de produits aromatisés, y compris le menthol, pour l'ensemble des produits du tabac, comprenant ceux fumés à l'aide d'une pipe à eau, comme la chicha et la cigarette électronique.</li> </ul>	DSP
6	Emballage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Imposer un emballage neutre pour tous les produits du tabac vendus au Québec.</li> </ul>	DSP
7	Chicha	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire les salons de chicha et retirer les permis aux salons exemptés par la loi.</li> </ul>	DSP
8	Nouveaux produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Imposer un moratoire sur la vente de nouveaux produits du tabac et ceux qui s'y apparentent, afin de contrer le développement de nouveaux produits.</li> </ul>	DSP
9	Montant minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter à au moins 20 \$ le montant minimum payé par un consommateur pour l'achat d'un ou de plusieurs produits du tabac autres que des cigarettes.</li> </ul>	DSP
10	Prix	Recommander au gouvernement d'augmenter progressivement la taxe sur les produits du tabac de façon à rejoindre la moyenne canadienne tout en tenant compte du prix des cigarettes dans les provinces et États limitrophes.	DSP
11	Points de vente	Recommander au ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre en place un système efficace de surveillance et de gestion des points de vente basé sur des données fiables et permettant d'en suivre l'évolution.	DSP
12	Jeunes âgés de 11 à 24 ans	Poursuivre les efforts de lutte contre le décrochage scolaire visant la persévérance et la réussite scolaires.	Commissions scolaires (CS) ; Établissements de santé et de services sociaux
13	Jeunes âgés de 11 à 24 ans	Intégrer la lutte contre le tabagisme au programme de prévention des toxicomanies en milieu scolaire.	CS Établissements de santé et de services sociaux
14	Jeunes âgés de 11 à 24 ans	Inciter les établissements qui offrent un cheminement scolaire particulier à revoir leurs pratiques à l'égard du tabac, notamment l'application des mesures législatives concernant les terrains d'écoles sans fumée.	CS
15	Jeunes âgés de 11 à 24 ans	Augmenter le nombre de projets communautaires qui mobilisent les partenaires et les incitent à agir ensemble sur les leviers qui ont un impact sur la prévalence du tabagisme chez les jeunes, en particulier dans les territoires où la prévalence est élevée.	Établissements de santé et de services sociaux CS
16	Jeunes âgés de 11 à 24 ans	Soutenir les démarches d'engagement social pour et par des jeunes en matière de lutte contre le tabagisme (par ex. : Opération Fais-toi entendre!, Programme La gang allumée) en collaboration avec les acteurs locaux et les partenaires, en particulier dans les territoires où la prévalence est élevée, les écoles de milieux défavorisés et les milieux offrant des cheminements particuliers.	Conseil québécois sur le tabac et la santé DSP CS
<b>Protection</b>			
17	Automobile	Recommander au gouvernement de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour interdire de fumer dans l'automobile en présence d'enfants de moins de 16 ans.	DSP
18	Enfants et jeunes vulnérables	Recommander au gouvernement de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour interdire de fumer à l'intérieur des édifices et du périmètre des centres jeunesse, parallèlement à une systématisation des mesures de soutien à l'abandon.	DSP
19	Enfants et jeunes vulnérables	Offrir dans les deux centres jeunesse de Montréal un environnement totalement sans fumée à l'intérieur des édifices et du périmètre des installations, parallèlement à une systématisation des mesures de soutien à l'abandon adaptées aux besoins des jeunes.	Centres jeunesse

No	Catégories	Engagements	Responsables
		Recommander au gouvernement de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour :	
20	Établissements de santé et de service sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire de fumer à l'intérieur des édifices et du périmètre des établissements de santé et de services sociaux, parallèlement à une systématisation des mesures de soutien à l'abandon.</li> </ul>	DSP
21	Établissements de santé et de service sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre, dans tous les établissements de santé et de services sociaux, une politique intégrée et globale sur le tabagisme afin qu'ils deviennent des environnements totalement sans fumée, à l'intérieur des édifices et du périmètre des établissements. Cette politique est accompagnée de mesures pour systématiser l'identification des patients fumeurs et des mesures de soutien à l'abandon. Ceci peut être modulé selon les besoins des personnes hébergées dans les milieux de vie.</li> </ul>	Tous les établissements de santé et de services sociaux
22	Jeunes âgés de 15 à 24 ans	Offrir dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire de Montréal (centres de formation professionnelle, cégeps, collèges et universités) un environnement sans fumée (y compris dans les résidences pour étudiants) et des services systématiques de cessation adaptés à la réalité des jeunes âgés de 15 à 24 ans.	Établissements d'enseignement postsecondaire
23	Terrasses et patios	Recommander au gouvernement de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour interdire de fumer sur l'ensemble des terrasses et patios des bars et des restaurants.	DSP
24	Terrasses et patios	Encourager les municipalités à adopter un règlement qui encadre l'usage du tabac sur l'ensemble des terrasses et patios des bars et des restaurants.	DSP Municipalités
25	Terrains de jeux pour enfants, piscines, plages et lieux publics non couverts par la loi	Encourager les municipalités à adopter un règlement qui encadre l'usage du tabac dans les lieux non couverts par la loi, tels les terrains de jeux pour enfants dans les parcs, les piscines et les pataugeoires, les plages et les lieux extérieurs pendant que s'y déroulent des activités sportives ou des événements spéciaux.	DSP Municipalités
26	Domicile	S'assurer, dans les territoires à prévalence élevée, que l'intervention sur les méfaits causés par l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement (FTE) et les outils pour contrer les méfaits de la FTE au domicile soient intégrés aux services de cessation et à ceux offerts au continuum des services mère-enfant.	Établissements de santé et de services sociaux
<b>Cessation</b>			
27	Financement	Réviser le cadre de financement des services de cessation tabagique en fonction de la prévalence, de la réduction des inégalités sociales de santé et de la nouvelle configuration du réseau de santé montréalais à partir du mois d'avril 2015.	DSP
28	Continuum de soins et services	Offrir systématiquement des interventions en cessation tabagique au sein des établissements de santé et de services sociaux, et ce, à tous les points de contact du continuum de soins et de services (par ex. : à l'accueil de l'hôpital, durant le séjour, dans les services ambulatoires, lors du congé). Ce faisant, assurer le lien avec les services offerts dans la communauté.	Établissements de santé et de services sociaux ; Société canadienne du cancer ; pharmacies
29	Continuum de soins et services	Inscrire l'offre systématique de services en cessation dans une politique d'établissement sans fumée pour en assurer la pérennité.	Établissements de santé et de services sociaux
30	Continuum de soins et services	S'assurer, dans tous les établissements de santé et de services sociaux, de l'intégration des services en cessation et de protection au continuum des services mère-enfant.	Établissements de santé et de services sociaux - Périnatalité
31	Ordonnance collective	Encourager plus de pharmaciens à amorcer une thérapie de remplacement de la nicotine (TRN), notamment dans les territoires à prévalence élevée et auprès de certaines clientèles, tels les jeunes adultes âgés de 18 à 34 ans et les personnes les plus vulnérables.	Pharmacies
32	Ordonnance collective	Faire connaître aux jeunes adultes (18-34 ans) l'ordonnance collective qui donne accès au remboursement de la TRN.	Pharmacies

No	Catégories	Engagements	Responsables
33	Clientèles vulnérables	Recommander au gouvernement de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour interdire de fumer à l'intérieur des édifices et du périmètre des deux instituts en santé mentale et du Centre de réadaptation en dépendance, parallèlement à une systématisation des mesures de soutien à l'abandon.	DSP
34	Clientèles vulnérables	Offrir, dans les deux instituts en santé mentale et le Centre de réadaptation en dépendance, un environnement totalement sans fumée à l'intérieur et du périmètre des installations, parallèlement à une systématisation des mesures de soutien à l'abandon adaptées aux besoins des clientèles.	Instituts en santé mentale ; Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
<b>Cigarette électronique (CE)</b>			
		Recommander à Santé Canada :	
35	Cigarette électronique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Que des normes sur les concentrations maximales de nicotine et de produits toxiques, dont les nitrosamines pouvant être contenues dans la CE, soient établies afin d'augmenter la qualité des produits et de minimiser les risques associés.</li> </ul>	DSP
36	Cigarette électronique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Que la CE soit mise en marché au Canada comme un produit du tabac.</li> </ul>	DSP
37	Cigarette électronique	Recommander au gouvernement du Québec de mettre à jour la <i>Loi sur le tabac</i> pour y inclure la cigarette électronique dans les six prochains mois en y précisant les dispositions suivantes : interdiction de vendre aux mineurs ; interdiction de toute publicité, promotion et commandite, y compris la publicité présentée comme aide à la cessation ou à la réduction des méfaits, et interdiction de toutes les saveurs. Recommander que l'utilisation soit permise dans certains lieux qui font déjà l'objet d'exceptions dans la <i>Loi sur le tabac</i> , tels les CHSLD, les instituts en santé mentale et le Centre de réadaptation en dépendance.	DSP
38	Cigarette électronique	Que la CE soit mise à la disposition des fumeurs incapables de cesser de fumer, sous supervision thérapeutique en attendant que sa mise en marché soit autorisée au Canada.	DSP Professionnels de la santé
39	Cigarette électronique	Que la CE ne soit autorisée comme aide pharmacologique qu'après une évaluation de son efficacité à l'égard de l'abandon du tabac ou de la réduction des méfaits.	Professionnels de la santé
40	Cigarette électronique	Encourager les acteurs mentionnés ci-contre à inclure rapidement la cigarette électronique dans leur politique concernant l'usage du tabac.	Commissions scolaires Établissements d'enseignement postsecondaire Municipalités Ville de Montréal Établissements de santé et de services sociaux Société de transport Chambre de commerce Associations d'hôtellerie, de restaurateurs et de propriétaires de bars
<b>Surveillance et évaluation</b>			
41	Surveillance et évaluation	Poursuivre les activités de surveillance et d'évaluation liées à tous les axes de lutte contre le tabac, à savoir : la prévention, la protection, la cessation, la CE et les politiques, dans le souci de bien documenter les retombées des interventions sur les différents groupes et territoires, ainsi que sur la réduction des ISS.	DSP

Tiré du Rapport du Directeur de santé publique 2014 : Montréal sans tabac – Pour une génération de non-fumeurs

[dsp.santemontreal.qc.ca/publications](http://dsp.santemontreal.qc.ca/publications)